



Conseil économique
et social

UN/ICEF

MAR 1 1989

UN/ISA COLLECTION

Distr.
GENERALE

E/ICEF/1989/1
18 février 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Session de 1989

POUR SUITE A DONNER

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

de la session du Conseil d'administration, qui se tiendra au Siège
de l'Organisation des Nations Unies du 17 au 28 avril 1989

Résumé

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire annoté de la session ordinaire de 1989 du Conseil d'administration et, en annexe, a) l'ordre du jour provisoire du Comité du programme et b) l'ordre du jour provisoire du Comité de l'administration et des finances.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé que les observations générales sur les principaux documents directifs, rapports et plans soient présentées au cours du débat général, auquel les deux premiers jours de la session devraient être consacrés. Le Directeur général répondra aux questions abordées pendant le débat au début du troisième jour. Cela devrait être possible compte tenu de la décision 1987/1 qui fixe à 10 minutes la durée des interventions des délégations et stipule que toutes les séances doivent commencer à l'heure. Conformément aux vœux exprimés dans le passé par les membres du Conseil d'administration, les documents directifs seront examinés au cours du débat général. Les discussions de caractère plus technique sur des questions d'importance majeure pourront avoir lieu durant l'examen d'autres points de l'ordre du jour pendant les sessions du Comité du programme et du Comité de l'administration et des finances, qui se réuniront chacun en tant que comité plénier. On prévoit que le Comité du programme se réunira du 19 avril dans l'après-midi au 24 avril et le Comité de l'administration et des finances, du 25 au 27 avril.

Outre le rapport du Directeur général [E/ICEF/1989/2 (Parties I et II)] et le plan à moyen terme pour 1988-1992 (E/ICEF/1989/3), les principaux documents directifs qui seront soumis au Conseil sont les suivants : Stratégie en faveur de l'enfance dans les années 90 (E/ICEF/1989/L.5), Examen de la politique de relations extérieures de l'UNICEF et de son fonctionnement (E/ICEF/1989/L.4) et Les enfants et l'environnement : stratégie de l'UNICEF en vue d'un développement durable (E/ICEF/1989/L.6).

En réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 42/196, le Conseil d'administration a examiné la question de la coopération interinstitutions à sa session de 1988. Il a à cette occasion adopté sa résolution 1988/24 et présenté sa réponse au Conseil économique et social, qui figure dans le document E/ICEF/1988/13 (annexe III). Le secrétariat a rédigé un rapport sur les liens entre l'UNICEF et les autres organismes des Nations Unies, rapport qui pourra être discuté aussi bien lors du débat général que lors des séances du Comité du programme.

Un certain nombre d'heures ont été allouées aux séances de rédaction en vue d'étudier, le cas échéant, les projets de recommandation établis sur la base des documents directifs susmentionnés.

Des observations générales sur le plan à moyen terme pourront être présentées dans le cadre du débat général. En revanche, l'examen et l'approbation des objectifs du plan figurent à l'ordre du jour tant du Comité du programme que du Comité de l'administration et des finances.

L'Assemblée générale, par sa résolution 42/187 du 11 décembre 1987 sur la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, a décidé de transmettre le rapport de la Commission mondiale (A/42/427, annexe) aux organes directeurs des institutions, programmes et organismes des Nations Unies, et les a invités à tenir compte de l'analyse et des recommandations figurant dans ce rapport pour définir leurs politiques et programmes et à lui rendre compte selon que de

besoin, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, et au plus tard à sa quarante-quatrième session, des progrès qu'ils auront réalisés dans la voie d'un développement durable.

Le Conseil d'administration a abordé cette question à sa session de 1988 en se fondant sur les conclusions d'un document de séance dont il avait été saisi (E/ICEF/1988/CRP.5) et a prié le Directeur général de lui faire rapport à ce sujet à sa session de 1989 (E/ICEF/1989/L.6). Le Conseil voudra peut-être examiner cette question au cours du débat général ainsi qu'au titre du point 2 b) de l'ordre du jour, dans le cadre du Comité du programme.

L'UNICEF a un exercice biennal et 1989 marque la préparation d'un nouveau budget. Ce dernier figure dans le document sur le projet de budget de l'UNICEF pour 1990-1991, document qui comprend également les prévisions révisées pour 1989-1990 (E/ICEF/1989/AB/L.1). On trouvera dans le document E/ICEF/1989/AB/L.9 les observations présentées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). Le nouveau budget sera examiné par le Comité de l'administration et des finances.

Comme il avait été proposé à la session de 1988, le prix Maurice Pate de l'UNICEF a fait l'objet d'un vote par correspondance dont les résultats ont été communiqués aux membres du Conseil.

2. Débat général

Le Conseil sera saisi, entre autres, des documents ci-après, qui serviront de base au débat :

- Rapport du Directeur général [E/ICEF/1989/2 (Parties I et II)], qui porte essentiellement sur les trois sujets suivants :

Examen des activités récentes de l'UNICEF ainsi que des objectifs opérationnels au titre du plan à moyen terme pour 1988-1992;

Intensification des programmes prioritaires en faveur de l'enfance et stratégies en faveur de l'enfance pour les années 90;

Renforcement des structures, de la gestion des programmes, des contrôles administratifs et de l'efficacité de l'UNICEF;

- Plan à moyen terme (E/ICEF/1989/3);
- Stratégies en faveur de l'enfance (E/ICEF/1989/L.5);
- Examen de la politique de relations extérieures de l'UNICEF et de son fonctionnement (E/ICEF/1989/L.4);
- Les enfants et l'environnement : stratégie de l'UNICEF en vue d'un développement durable (E/ICEF/1989/L.5);

- "Politiques, procédures et pratiques de l'UNICEF en ce qui concerne les fonds supplémentaires" (E/ICEF/1989/L.2);
- "Liens entre l'UNICEF et les autres organismes des Nations Unies" (E/ICEF/1989/L.8);
- Rapport du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires (E/ICEF/1989/L.11) et note du Directeur général concernant ce rapport (E/ICEF/1989/L.12);
- Rapports sur l'évolution des programmes régionaux (E/ICEF/1989/5-E/ICEF/1989/10);
- Projet de budget pour l'exercice biennal 1990-1991 (E/ICEF/1989/AB/L.1);
- Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget (E/ICEF/1989/AB/L.9);
- Rapport au CCQAB relatif aux questions de suivi soulevées durant la vérification élargie des comptes de l'UNICEF pour 1986 (E/ICEF/1989/AB/L.3 et Corr.1);
- Opérations d'approvisionnement (E/ICEF/1989/4);
- Opérations d'urgence en 1988 (E/ICEF/1989/11);
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes et rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour 1987 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément No 5B (A/43/5/Add.2)];
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'UNICEF pour 1987 et rapports du Comité des commissaires aux comptes (A/43/674);
- Observations et commentaires sur le rapport financier révisé de l'UNICEF pour 1986, le rapport financier de l'UNICEF pour 1987 et le rapport financier de l'opération Cartes de vœux pour la campagne 1986/87 (E/ICEF/1989/AB/L.8);

L'attention des délégations est appelée sur le rapport intitulé "La situation des enfants dans le monde, 1989" et le Rapport annuel de l'UNICEF pour 1989 où l'on trouvera des informations d'ordre général qui peuvent être utiles.

Le Président du Conseil d'administration et le Directeur général feront des déclarations liminaires.

3. Déclarations du Président du Comité du programme et du Président du Comité de l'administration et des finances

Les recommandations du Comité du programme et du Comité de l'administration et des finances qui doivent être soumises au Conseil d'administration pour approbation seront présentées en séance plénière par les présidents respectifs de ces comités, qui feront une brève déclaration.

4. Adoption de résolutions et décisions

Le Président du Conseil d'administration et le Président des comités présenteront, en séance plénière, les résultats des négociations sur les projets de résolution et de décision.

5. Travaux et procédures du Conseil d'administration pour les sessions à venir

a) Processus de prise de décisions et règlement intérieur

Comme le Conseil d'administration en est convenu à sa session de 1988 et de nouveau discuté à la réunion qu'il a tenue préalablement à la session de 1989, le processus de prise de décisions sera davantage rationalisé, sur la base des éléments fondamentaux énoncés dans le document E/ICEF/1989/L.13. De même, toujours en application d'une décision du Conseil, le règlement intérieur, dont la dernière publication remonte à 1982, a été révisé en vue de son approbation par le Conseil à sa session de 1989, afin de prendre en compte les changements qui sont intervenus depuis lors.

b) Préparation des sessions futures et examen de la documentation

Lors de l'examen de cette question, les membres du Conseil auront la possibilité de formuler des observations sur les questions de fond qu'on se propose d'examiner à la session de 1990 et lors des sessions ultérieures et sur la conduite des travaux à la session de 1990.

6. Questions diverses

7. Observations finales

Les observations finales seront présentées par le Directeur général et par le Président du Conseil d'administration.

SESSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITES, 17-28 AVRIL 1989

SUGGESTIONS CONCERNANT LE CALENDRIER ET LA CONDUITE DES TRAVAUX a/

LUNDI 17 AVRIL

10 heures-13 heures

Points 1 et 5 a) : Adoption de l'ordre du jour et processus de prise de décisions

Point 2 : Débat général

15 heures-18 heures

Point 2 : Débat général (suite)

MARDI 18 AVRIL

10 heures - 13 heures

Point 2 : Débat général (suite)

15 heures-18 heures

Point 2 : Débat général (suite)

MERCREDI 19 AVRIL

10 heures-13 heures

Point 2 : Débat général (suite)
(Réponse du Directeur général)

Comité du programme

15 heures-18 heures

Comité du programme (suite)

JEUDI 20 AVRIL

10 heures-13 heures

Comité du programme (suite)

15 heures-18 heures

Comité du programme (suite)

18 h 15-20 heures

Séance de rédaction a/

VENDREDI 21 AVRIL

10 heures-13 heures

Comité du programme (suite)

15 heures-18 heures

Comité du programme (suite)

LUNDI 24 AVRIL

10 heures-13 heures

Comité du programme (suite)

15 heures-18 heures

Comité du programme (fin)

puis : séance plénière (points 5 a) et 6) : Règlement intérieur et
présentation de projets de résolution

18 h 15-20 heures

Séance de rédaction a/

MARDI 25 AVRIL

10 heures-13 heures

Comité de l'administration et des finances

15 heures-18 heures

Comité de l'administration et des finances (suite)

18 h 15-20 heures

Séance de rédaction a/

MERCREDI 26 AVRIL

10 heures-13 heures

Comité de l'administration et des finances (suite)

15 heures-18 heures

Comité de l'administration et des finances (suite)

18 h 15-20 heures

Séance de rédaction a/

JEUDI 27 AVRIL

10 heures-13 heures

Comité de l'administration et des finances (suite)

15 heures-18 heures

Comité de l'administration et des finances (fin)

VENDREDI 28 AVRIL

10 heures-13 heures

Point 3 : Déclarations du Président du Comité du programme et du Président du Comité de l'administration et des finances

Point 4 : Adoption de résolutions et décisions

15 heures-18 heures

Point 5 : Travaux et procédures du Conseil d'administration pour les sessions à venir

Point 6 : Questions diverses

Point 7 : Observations finales du Directeur général et du Président du Conseil d'administration

a/ L'attention des délégations est appelée sur le fait qu'il est prévu de prolonger des séances de l'après-midi ou de tenir des séances de nuit pendant la durée de la session.

Annexe I

ORDRE DU JOUR PROVISoire ANNOTE DU COMITE DU PROGRAMME
(19-24 avril 1989)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Plan à moyen terme pour 1988-1992 et principales directives

- a) Objectifs des programmes
[pour examen et approbation par le Conseil d'administration]

Le plan à moyen terme (E/ICEF/1989/3) contient une description des priorités du programme de l'UNICEF, ainsi que des activités et méthodes prévues. Cette question sera examinée en même temps que le point 2 b) de l'ordre du jour.

- b) Principaux documents directifs
[pour examen et approbation par le Conseil d'administration]

Les principaux documents directifs auront été examinés au cours du débat général, mais le Comité du programme en examinera les aspects techniques et opérationnels (voir point 1 de l'ordre du jour annoté du Conseil d'administration). Au titre de ce point, le Comité pourra en outre examiner : la coopération interorganisations (E/ICEF/1989/L.8); les enfants et la drogue (E/ICEF/1989/CRP.3); et l'élimination de la filariose causé par le dragonneau (E/ICEF/1989/CRP.2). Dans son rapport de cette année, le Directeur général se concentre sur les trois grandes questions mentionnées au point 2 de l'ordre du jour provisoire annoté du Conseil d'administration (débat général).

3. Propositions relatives à la coopération de l'UNICEF et aux examens des programmes
[pour examen et approbation par le Conseil d'administration]

Comme il avait été demandé lors de la session de 1986 du Conseil d'administration, les recommandations concernant un ou deux programmes de pays dans chaque région feront l'objet d'une présentation détaillée au cours de la session.

- a) Afrique :
 - i) Afrique de l'Ouest et Afrique centrale;
 - ii) Afrique de l'Est et Afrique australe;
- b) Amériques et Caraïbes;
- c) Asie :
 - i) Asie de l'Est et Pakistan;
 - ii) Asie centrale du Sud;

- d) Moyen-Orient et Afrique du Nord;
- e) Projets interrégionaux et autres.

Comme il avait été proposé durant la session de 1988 du Conseil d'administration, afin d'avoir plus de temps pour examiner les programmes et la politique relatives aux programmes, les rapports des directeurs régionaux seront désormais distribués au lieu d'être présentés oralement. Cependant, après les exposés concernant les pays, les directeurs régionaux feront de brèves déclarations en vue de situer les nouvelles recommandations touchant les programmes de pays dans leur cadre régional. De plus, les membres du Conseil qui le souhaitent pourront, en dehors des réunions officielles, s'entretenir à titre officieux avec les directeurs régionaux et d'autres membres du personnel local. Le rapport sur l'utilisation des fonds mondiaux (E/ICEF/1989/P/L.32) pourra être examiné au titre du point 3 e).

Les recommandations concernant les programmes des différents pays sont publiées dans les documents portant la cote E/ICEF/1989/P/L. Le document récapitulatif ("round-up") des recommandations concernant les programmes financés en 1989 à l'aide de la masse commune des ressources et de fonds supplémentaires porte la cote E/ICEF/1989/P/L.1.

4. Relations extérieures : politiques et fonction
[pour examen et approbation par le Conseil d'administration]

Comme l'a demandé le Conseil d'administration à sa session de 1988, un rapport complet sur la question a été établi pour la session de 1989 (E/ICEF/1989/L.4).

5. Fonds supplémentaires
[pour examen]

Comme l'a demandé le Conseil d'administration à sa session de 1988, un document contenant les principes directeurs devant régir les fonds supplémentaires et un résumé de toutes les politiques, procédures et pratiques a été établi (E/ICEF/1989/L.2).

6. Initiative de Bamako
[pour examen] (E/ICEF/1989/L.3)

7. Rapport de situation sur l'organisation, la planification et les activités initiales du Centre international pour le développement de l'enfant au Spedale degli Innocenti (hôpital des Innocents) à Florence (Italie)
[pour examen]

En application de la décision 1988/5, le secrétariat a établi un rapport de situation sur les activités du Centre international pour le développement de l'enfant au Spedale degli Innocenti, à Florence (Italie) (E/ICEF/1989/L.9).

8. Opérations d'urgence
[pour examen]

Rapport sur les opérations d'urgence, E/ICEF/1989/11; rapport du Directeur général, E/ICEF/1989/2 (Parties I et II); rapports régionaux, E/ICEF/1989/5 à 10; utilisation des fonds mondiaux, E/ICEF/1989/P/L.32; document récapitulatif ("round-up"), E/ICEF/1989/P/L.1.

9. Les femmes et le développement
[pour examen]

Le rapport annuel sur les activités entreprises concernant les femmes et le développement et les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la stratégie est publié sous la cote E/ICEF/1989/L.1.

10. Syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA)
[pour examen]

Un bref rapport sur l'action de l'UNICEF concernant l'impact du SIDA sur les femmes et les enfants (E/ICEF/1989/L.7).

11. Rapport du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires

Le rapport de la réunion biennale du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires, tenue en janvier 1989 à Genève, figure dans le document E/ICEF/1989/L.11. Un autre rapport contient les observations du Directeur général de l'UNICEF (E/ICEF/1989/L.12).

12. Questions diverses

Au titre de ce point, le Comité pourra examiner la révision de la procédure d'attribution du prix Maurice Pate de l'UNICEF (E/ICEF/1989/L.14).

CALENDRIER PROVISOIRE DES SEANCES DU COMITE DU PROGRAMME
(19-24 AVRIL 1989) a/

MERCREDI 19 AVRIL

10 heures

Conclusion du débat général

11 heures-13 heures

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

Point 2 : Plan à moyen terme et principales directives

15 heures-18 heures

Point 2 : Plan à moyen terme et principales directives (suite)

JEUDI 20 AVRIL

10 heures-13 heures

Points 3 a) et 6 : Afrique, y compris l'"Initiative de Bamako"

15 heures-18 heures

Points 3 a) et 6 : Afrique, y compris l'"Initiative de Bamako" (suite)

Point 3 b) : Amériques et Caraïbes

VENDREDI 21 AVRIL

10 heures-13 heures

Point 3 c) : Asie

Point 3 d) : Moyen-Orient et Afrique du Nord

15 heures-16 h 30

Point 11 : Comité mixte des directives sanitaires

16 h 30-18 heures

Points 3 e) et 10 : Projets interrégionaux et SIDA

a/ Pour gagner du temps et accélérer les délibérations, le Président du Comité du programme prie toutes les délégations de limiter le plus possible la durée de leurs interventions, qui ne doivent en tout cas pas dépasser sept minutes.

LUNDI 24 AVRIL

10 heures-13 heures

Point 4 : Relations extérieures

Point 5 : Fonds supplémentaires

15 heures-18 heures

Points 7, 8, 9 et 12 : Centre international pour le développement de l'enfant

Opérations d'urgence

Les femmes et le développement

Questions diverses

Annexe II

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE DU COMITE DE
L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
(25-27 avril 1989)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapports financiers de l'UNICEF
[pour examen et décision de noter]

Ces rapports sont les suivants :

a) Observations et commentaires sur le rapport financier révisé de 1986 et le rapport financier pour 1987 de l'UNICEF et le rapport financier de l'opération Cartes de vœux pour la campagne 1986/87 (E/ICEF/1989/AB/L.8);

b) Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'UNICEF pour 1987 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément No 5B (A/43/5/Add.2)];

c) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'UNICEF, et sur les rapports du Comité des commissaires aux comptes (A/43/674);

d) Rapport au CCQAB relatif aux questions de suivi soulevées durant la vérification élargie des comptes de l'UNICEF pour 1986 (E/ICEF/1989/AB/L.3 et Corr.1);

e) Rapport financier de 1988 (E/ICEF/1989/AB/L.7).

3. Plan financier pour 1988-1992
[pour examen et approbation par le Conseil d'administration]

Le plan à moyen terme (E/ICEF/1989/3) contient un plan financier pour 1988-1992 qui est soumis à l'examen du Comité.

4. Projet de budget
[pour examen et approbation]

Le projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1988-1989 et le projet de budget pour l'exercice biennal 1990-1991 figurent dans le document E/ICEF/1989/AB/L.1.

Le rapport du CCQAB sur le projet de budget figure dans le document E/ICEF/1989/L.9.

5. Dotation en effectifs de l'UNICEF
[pour examen]

Comme le Conseil d'administration en a fait la demande en 1987, un rapport sur la composition du personnel permanent de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan international, indiquant le titre, la classe, le lieu d'affectation et la nationalité des fonctionnaires, est publié sous la cote E/ICEF/1989/AB/L.2.

6. Rapport financier de l'opération Cartes de voeux
[pour examen et décision de noter]

Les observations concernant le rapport financier révisé pour 1986 de l'UNICEF, le rapport financier de l'UNICEF pour 1987 et le rapport financier de l'opération Cartes de voeux pour la campagne de 1986/87 sont publiées sous la cote E/ICEF/1989/AB/L.8. Les autres documents principaux concernant cette question sont le rapport financier de l'opération Cartes de voeux pour la campagne 1987/88 (E/ICEF/1989/AB/L.5); le rapport du Comité des commissaires aux comptes, le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'UNICEF [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément No 5B (A/43/5/Add.2)]; et le rapport provisoire de l'opération Cartes de voeux pour la campagne 1988 (E/ICEF/1989/AB/L.4).

7. Plan de travail de l'opération Cartes de voeux pour 1989
[pour examen et approbation par le Conseil d'administration]

Le plan de travail de l'opération Cartes de voeux pour 1989, dans lequel figure un projet de recommandation qui sera soumis au Comité pour examen, est publié sous la cote E/ICEF/1989/AB/L.6.

8. Questions diverses

CALENDRIER PROVISOIRE DES SEANCES DU COMITE DE L'ADMINISTRATION
ET DES FINANCES (25-27 AVRIL 1989) a/

MARDI 25 AVRIL

10 heures

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour
(Observations du Directeur général adjoint chargé des opérations)

11 heures-13 heures

Point 4 : Projet de budget

15 heures-18 heures

Point 4 : Projet de budget (suite)

MERCREDI 26 AVRIL

10 heures-13 heures

Point 4 : Projet de budget (suite)

15 heures-18 heures

(Réponse de l'Administration concernant le point 4)

Points 2 et 3 : Rapport financier de l'UNICEF; plan financier pour 1988-1992

a/ Pour gagner du temps et accélérer les délibérations, le Président du Comité de l'administration et des finances prie toutes les délégations de limiter le plus possible la durée de leurs interventions, qui ne doivent en tout cas pas dépasser sept minutes.

JEUDI 27 AVRIL

10 heures-13 heures

Points 2 et 3 : Rapport financier de l'UNICEF; plan financier pour 1988-1992
(suite)

Point 5 : Dotation en effectifs de l'UNICEF

Points 6 et 7 : Opération Cartes de vœux : rapport financier et plan de
travail pour 1989

15 heures-18 heures

(Réponse de l'Administration concernant les points 2, 3, 5, 6 et 7)

Point 8 : Questions diverses
